

Face A de la cassette # 53.

PD -Alors il est 15 heures 34, le 8 octobre 97, on reprend. On expliquait que c'était un, c'était un bâtiment qui était situé tout près, tout près, tout près du centre ville de Kigali, qui était de confessionnalité catholique, et que vous n'avez pas visité vous en 94.

JK -Non, je n'ai pas visité.

PD -Est-ce que vous avez eu des informations relativement à ce bâtiment-là ?

JK -Oui, c'est ce que j'ai expliqué, que quand on parlait de, d'échange des réfugiés entre le FPR et le gouvernement à l'époque, par l'intermédiaire de la MINUAR, la Sainte-Famille était également concernée.

PD -Il y a déjà eu d'ailleurs, vous nous avez expliqué qu'il y a déjà eu des échanges de prisonniers.

JK -Oui. C'est pas des prisonniers c'est des réfugiés.

PD -Ouais, ça serait peut-être plus exact de dire des réfugiés que des prisonniers. Entre cet endroit-là et le complexe Amahoro ?

JK -Oui.

PD -A part ça est-ce que vous avez eu d'autres nouvelles, est-ce qu'il y a d'autres nouvelles qui ont été portées à votre attention, d'autres faits qui ont été portés à votre attention ?

JK -C'est que la dernière visite que j'ai faite à Kigali, vers la fin du mois de juin, j'ai appris que les, le FPR avait tenté de prendre le centre-ville et qu'il était parvenu jusqu'au rond-point central de Kigali, qu'il avait été repoussé, et que lors de cette attaque il y aurait eu une contre-attaque des, des Interahamwe qui se seraient attaqués aux réfugiés qui étaient dans la Sainte-Famille. Et que le...

PD -Un instant là, des réfugiés, des réfugiés qui sont ?

JK -Des réfugiés qui étaient à la Sainte-Famille.

PD -Oui.

JK -Et que le commandement militaire à Kigali avait essayé d'intervenir, de même que le préfet de la ville de Kigali, le colonel **Renzaho**. Le lieutenant-colonel **Munyakazi** qui est, qui était le responsable du commandement de la gendarmerie à Kigali aurait tenté d'intervenir et aurait subi lui-même des agressions, qu'il y aurait eu effectivement des gens qui ont été tués à cette époque par les Interahamwe à, en guise de représailles.

PD -Alors, le FPR lors d'une attaque qu'ils ont menée, on sait que l'attaque, si ils sont rendus au rond-point, ils sont rendus peut-être à 100 mètres plus haut, 150 mètres plus haut ? Si ils ont réussi à mener l'attaque jusqu'au rond-point, c'est à peine 150 mètres plus, plus vers le centre-ville ?

JK -Oui, oui.

PD -Ont tenté de faire fuir des gens, de Sainte-Famille, des réfugiés, est-ce que c'était au même, est-ce que c'était le même, c'est lors de la même attaque ?

JK -C'est pas, c'est pas la même attaque.

PD -C'est pas la même attaque ?

JK -Non.

PD -Ok. On parle d'une autre fois.

JK -Le, la première fois c'est que là ils avaient mené une opération destinée essentiellement à faire fuir les gens qui étaient à la Sainte-Famille...

PD -Pourquoi faire fuir les gens qui étaient là ?

JK -Ils avaient leurs raisons.

PD -Oui mais pourquoi, vous croyez vous ?

JK -Mais je crois que si, s'ils ont, c'est que les gens, de toutes façons il y avait un problème, si les gens choisissaient certains de, de quitter les, la zone contrôlée par le FPR, d'autres la zone contrôlée par les FAR à cette époque, c'est qu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans cette zone-là.

PD -Et effectivement est-ce que vous, il a été porté à votre attention qu'il y aurait pu avoir des raisons justifiant quelqu'un de ne pas vouloir rester là, pas vouloir rester heu...

JK -Bien entendu.

PD -Quelles informations ont été portées à votre attention qui font que quelqu'un qui aurait trouvé refuge, parce qu'il faut voir que c'est des réfugiés disons, on peut dire c'est l'ethnie tutsie qui s'était réfugiée à Sainte-Famille et Saint-Paul ?

JK -Oui, oui.

PD -Pourquoi un Tutsi veut-il quitter, à cette époque-là, Saint-Paul, Sainte-Famille ?

JK -Non, ce n'était pas un secret, c'était une guerre ethnique, donc les Tutsi se sentaient assez à l'aise avec le FPR de même que les Hutu se sentaient à l'aise avec les FAR.

PD -Ok. Est-ce que il a été porté à votre connaissance qu'à Sainte-Famille, Saint-Paul, il y avait eu des gens qui avaient été pris là, qui avaient été tués ?

JK -Avant, à part les, le, le fax que j'avais reçu, qui nous mettait en garde contre d'éventuelles tueries qui se feraient à l'hôtel des mille collines ou à la Sainte-Famille, je n'avais pas eu d'autres informations.

PD -Ces informations-là, à ce moment-là, auraient dû vous provenir du préfet de la ville ?

JK -Oui.

PD -Qui était ?

JK -Le colonel Renzaho.

PD -Qui, on a établi, lors de, précédemment, qui était pour vous le responsable des Interahamwe de tout le pays.

JK -Oui, oui.

PD -Alors quand on a porté à votre attention, est-ce que c'est connu ça à cette époque-là, pour vous, est-ce que c'est une interprétation que vous aviez faite, que Monsieur Renzaho était le... pour vous le patron de Interahamwe ?

JK -Non, à cette époque je ne pouvais pas nécessairement l'associer comme patron, mais je savais que il était à Kigali...

PD -Influent ?

JK -Influent mais...

PD -Parmi les Interahamwe ?

JK -Oui. Mais je ne pouvais pas dire c'est le, c'est lui le patron.

PD -C'est des, c'est des déductions que vous faites par la suite ?

JK -Ce sont des déductions que j'ai faites par ma réflexion, puisque ce n'est pas écrit quelque part que c'est lui le chef des Interahamwe.

PD -Mais on a établi aussi que c'est un fait connu, que vous saviez que, il était à votre connaissance que les Interahamwe étaient les gens qui massacraient ?

JK -Oui.

PD -Alors, vous savez que vous êtes en présence de quelqu'un qui a plusieurs chapeaux, le colonel-préfet-membre ou, influent des Interahamwe qui vous dit qu'il y en a pas de problème.

JK -Il n'a pas dit qu'il n'y avait pas de problème, il m'a dit que, il nous a dit que lui il était en contact avec les, la MINUAR pour évacuer les gens qui le désirent vers la, ou plutôt pour échange... superviser l'opération d'échange.

PD -Ok. C'est juste qu'il s'est passé beaucoup de choses à la Sainte-Famille, faut pas, faut pas, c'est une situation qui a beaucoup évolué, qui s'est déroulé pendant... je pense qu'ils ont trouvé refuge là très tôt.

JK -Oui.

PD -Je pense qu'au tout début il y avait des gens qui eux ont trouvé refuge là ?

JK -Je présume, oui.

PD -Jusqu'à quelle date vous savez qu'il y a des gens qui sont réfugiés là, vous à votre connaissance, lors de votre dernière visite, le 24 ou 26 juin à Kigali, est-ce qu'il y avait encore des réfugiés à Sainte-Famille?

JK -Je présume, oui.

PD -Est-ce que c'est quelque chose qui était porté à votre attention, ça, qu'il y avait des réfugiés là ?

JK -Dans la mesure où on m'a parlé d'eux, et du fait que il y a eu des, une intervention, oui.

PD -Ok. Alors, on peut dire que du tout début à aller là, donc, c'est une très très longue période si on, c'est pratiquement toute la période ?

JK -Oui.

PD -A quelle période vous situez qu'il y a eu un échange entre, un échange de réfugiés ?

JK -C'est dans le tout début.

PD -Au tout début ?

JK -Oui.

PD -Après ça, est-ce que vous avez eu d'autres nouvelles ?

JK -Non.

PD -Non. C'est, les, ce que vous savez aujourd'hui c'est des choses que vous avez appris après ?

JK -Non, ce que les, quand il y a eu, il y a eu d'abord échange, je vous ai dit ce que je savais de l'échange et ce qui s'était passé [inaudible] échange.

PD -Durant cela... durant cela... [inaudible]

MD - [inaudible]

PD -On va prendre le temps de replacer nos choses un petit peu, [inaudible] balayés par le vent, nos papiers se sont envolés, tout est tombé. Je sais pas où t'en étais rendu avec tes papiers Marcel.

MD - [inaudible]

PD - [inaudible]

MD -Oui.

PD -Bon, tout est en place là ?

MD -Oui.

PD -Oui ? On peut reprendre ?

JK -Oui.

MD -Oui.

PD -Alors, on était, on était à faire un peu la chronologie de Sainte-Famille, Saint-Paul. Vous vous ne distinguez pas Sainte-Famille, Saint-Paul, on fait un tout avec ça ?

JK -Moi je ne distingue pas les deux.

PD -Ok.

JK -Je ne vois pas comment on peut distinguer ça.

PD -Est-ce que vous faites une distinction Sainte-Famille, Saint-Paul, Mille Collines ?

JK -Oui.

PD -Ça il y a une distinction ?

JK -Puisque physiquement ils ne sont pas situés au même endroit.

PD -Ok. On va s'entretenir de, de Sainte-Famille, Saint-Paul. On en était là. Alors on sait que les gens se sont réfugiés là au tout début, qu'il y a eu, est-ce que vous avez une approximation de la date où il y aurait eu un échange entre le colonel Renzaho et le général Dallaire ?

JK -Non.

PD -Non ?

JK -Non.

PD -Est-ce... vous étiez à Gitarama à ce moment-là ?

JK -On était à Gitarama, oui.

PD -Vous étiez à Gitarama. Donc c'est passé le 12 [sic].

JK -Oui.

PD -Par la suite, quelle information avez-vous eue ?

JK -J'ai entendu à la radio qu'il y a eu, et c'est une information qui m'a été confirmée, qu'il y a eu une attaque du FPR sur les positions des FAR, puisque ce sont eux qui gardaient les, cette zone était dans leurs positions, pour essayer de libérer les prisonniers, les réfugiés qui étaient dans, dans Sainte-Famille et dans Saint-Paul.

PD -Lorsque vous m'aviez décrit heu... le rapport que vous aviez eu des, des stripées militaires ou des forces armées

JK -Oui.

PD -C'était pas tout à fait comme ça qu'ils vous décrivaient ça eux. Ils vous décrivaient pas ça plutôt

comme une information qu'ils avaient eue, ils avaient tendu un traquenard, puis quand les gens étaient sortis, ils avaient abattu tout le monde qui était sorti ?

JK -Non... ils avaient abattu tout le monde mais c'est ce que j'ai expliqué, que eux ils considéraient ça comme une opération militaire, puisque les, les, le FPR était, s'était infiltré dans leur zone, eux ils les ont attendus, quand ils sont retournés, ils les ont attaqués et puis... ils...

PD -Ok.

JK -Ils ont, ils ont...

PD -C'est pas, c'est pas... ils avaient pas de l'information qu'ils venaient chercher les gens ?

JK -Ça je ne peux pas confirmer.

PD -Ok. Ce qu'ils ont fait c'est que... vous ce que vous savez, ce que les militaires vous ont rendu compte, c'est que ces gens-là, pardon excusez, les militaires des FAR ont attendu les militaires du FPR, qui étaient allés chercher les gens à Sainte-Famille ?

JK -Je ne peux pas dire attendu, puisque ils se sont battus. Donc ils ne les ont pas nécessairement attendus, donc ils se sont battus. Par contre les autres se sont, eux c'est par des, des, disons, une manoeuvre d'infiltration qu'ils étaient parvenus à leur insu à Sainte-Famille, et à Saint-Paul.

PD -Ça doit être assez difficile de la façon que c'est situé Sainte-Famille et Saint-Paul, d'arriver là à l'insu.

JK -Difficile ça c'est..., pour les militaires peut-être, moi je ne peux pas quali... disons quali... donner une qualification si c'est difficile ou c'est facile, le fait qu'ils se soient rendus là, ça c'est, c'est un fait.

PD -Ok. Ça c'est un rapport que vous avez eu ?

JK -Oui.

PD -Puis que là les gens qui ont participé à cette opération-là, et les réfugiés qui tentaient de fuir, ont tous été abattus ?

JK -Oui.

PD -Ça c'est à quelle époque à peu près ?

JK -Je ne peux pas préciser ça.

PD -Vous ne pouvez pas préciser ça. Ça ça, ça ça concerne les militaires ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous... est-ce que c'est, à cette époque-là est-ce que vous avez des informations des Interahamwe aussi ?

JK -Non.

PD -Ok. Ça va venir quand ça les informations des Interahamwe ?

JK -Le, la dernière visite que j'ai faite à Kigali.

PD -Ok. C'est seulement à la fin juin que là vous savez que les Interahamwe vont faire des massacres à l'intérieur de Sainte-Famille ?

JK -Ont fait des massacres en guise de représailles à l'attaque qui avait été menée jusqu'au rond-point de Kigali.

PD -Ok. Alors là, on en est rendu à l'opération d'infiltration qui a pas réussi, après ça quelle nouvelle avez-vous de ça ?

JK -C'est le, la dernière nouvelle c'est ce que je...

PD -C'est la dernière nouvelle ?

JK -Oui.

PD -L'information de votre ambassade à Washington, vous provient quand ?

JK -C'est tout au début.

PD -Au tout début ça ?

JK -Oui.

PD -Au tout tout début. Est-ce que... vous dites cette information-là vous a été amenée par Monsieur le colonel Renzaho ?

JK -Oui, oui.

PD -Vous avez pas trouvé inopportun qu'un préfet vous amène une information relativement à, disons, la sécurité de l'Etat, on peut parler de sécurité de l'Etat à ce moment-là, c'est vraiment quelque chose qui concerne la population rwandaise, là on a affaire à de la population, vous savez que vous avez affaire à des populations, c'est pas des militaires que vous avez là. Réfugiés dans l'église, il y a pas des militaires. Est-ce que c'est des militaires que vous avez réfugiés à l'église, dans la Sainte-Famille.

JK -Non.

PD -C'est de la population ?

JK -Oui.

PD -Là-dedans est-ce qu'il... il est identifié qu'il y a des infiltrés, qu'il y a des armes, qu'il y a des choses comme ça à la Sainte-Famille ?

JK -Non.

PD -Jamais ? Là, à cet endroit-là, là, on, il y a quand même encore des journalistes internationaux sur les lieux ?

JK -Oui.

PD -On peut pas parler d'armes, ce coup-là, là, c'est impossible, on peut pas identifier qu'il y a des armes parce qu'on voit... il y a des observateurs étrangers, à un point où vous avez des nouvelles de Washington, c'est ça ?

JK -Oui.

PD -Vous avez pas trouvé curieux que ce soit Monsieur Renzaho qui vous apporte ça ?

JK -Non.

PD -Non ?

JK -Non parce que, ayant déménagé de Kigali, la plupart des messages que nous recevions en tant que gouvernement c'est lui qui nous les apportait. Donc on n'a pas trouvé ça curieux.

PD -Quand un ambassadeur écrit au gouvernement, il doit pas écrire au colonel Renzaho ?

JK -Il... les mess... la plupart des messages que nous recevions, de ce type-là, provenaient de la MINUAR, et la MINUAR, lui, la MINUAR, elle, les, elle passait soit par l'armée soit par le colonel Renzaho. Ce n'était pas la première fois que nous recevions disons des messages qui venaient de l'extérieur, qui nous apportés par le colonel Renzaho.

PD -Vos messages provenant de l'extérieur du pays vous arrivaient fréquemment via la MINUAR ?

JK -Via la MINUAR qui, elle, étant à Kigali, s'adressait soit directement à l'Etat-major ou alors au préfet qui était, lui, resté à Kigali.

PD -Ok. Alors quand on transmettait un message venant de l'extérieur, tel que celui que vous avez eu de votre ambassade...

JK -Oui.

PD -Et qu'on a pris le choix de le transmettre pour Monsieur le colonel Renzaho...

JK -Oui.

PD -On le transmettait à un préfet, plus tard on établira que c'était le chef des Interahamwe ?

JK -Oui.

PD -Puis lui avait comme mission de vous transmettre ça à votre gouvernement ?

JK -C'est ça.

PD -Est-ce qu'effectivement c'est ce qui, c'est ce qui a été fait, est-ce que effectivement ça a été

transmis, j'imagine qu'un message de l'ambassade doit se rendre au ministre des affaires étrangères ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que c'est effectivement le cas dans celui-ci, dans ce cas-ci qui s'est produit ?

JK -Dans tous les cas c'est comme ça que ça se faisait, puisque les, il y avait pas d'autres moyens de communication entre les ambassades avec nous-même. Je ne sais même pas si c'est, le message venait directement de notre ambassade ou si ça venait directement de la MINUAR qui aurait eu une copie du message qui nous était transmis. Parce que la MINUAR était aussi informée que nous de cette situation.

PD -De cette situation là ?

JK -Oui.

PD -Parlons en, est-ce que la MINUAR a pris action, est-ce qu'elle a été placer un véhicule là, un blindé devant l'église ou quelque chose comme ça ?

JK -Je m'en souviens pas, je, j'ai jamais vu ça...

PD -Est-ce qu'il a été porté à votre attention ?

JK -Non. Le, la, le seul fait que je connaisse sur cette question, c'est que il y a eu des négociations entre la MINUAR et le colonel Renzaho qui représentait le gouvernement pour l'échange de ces réfugiés.

PD -Est-ce que vous nous avez déjà expliqué cet échange-là ou c'est quelque chose que vous allez nous dire plus tard ?

JK -J'y reviendrai mais j'ai déjà expliqué.

PD -Ok. Ça avait rencontré des grandes grandes difficultés ça non ?

JK -Pour la concrétisation oui, mais les, les, pour la négociation, non.

PD -Tant qu'il était sur papier c'était bien, tant que c'était pour écrire c'était bien, mais à partir du moment où ça a été physique, il a fallu faire des échanges physiques, là vous avez rencontré des difficultés énormes ?

JK -Oui.

PD -On s'entend, c'est pas du côté de la MINUAR que vous avez rencontré des difficultés énormes ?

JK -Peut-être que eux ils ne sont pas concernés pour dire s'ils ont rencontré des difficultés ou pas, mais je pense qu'ils en ont rencontrées aussi.

PD -On s'entend, vous nous avez expliqué que c'était les Interahamwe qui avaient à un moment donné fait le décompte, puis que le décompte ne leur plaisait pas.

JK -Ça c'est de notre, ça c'est de notre côté.

PD -C'est ça.

JK -Mais de leur côté je sais qu'ils ont aussi eu des difficultés.

PD -Ok. Est-ce qu'effectivement les, ces échanges-là visaient, à cette époque-là, l'ensemble des réfugiés qui étaient là ?

JK -Je n'ai pas, je n'ai pas été directement concerné pour savoir quel était le nombre qu'on devait échanger, mais je crois que oui.

PD -Parce qu'il y a eu...

JK -Mais on n'avait pas dit, on ne, il n'y avait pas de noms qui étaient donnés pour dire on va échanger untel contre untel, c'était l'échange de toutes les personnes qui le souhaitaient. Qui souhaitaient partir d'un côté pour l'autre, ou vice-versa.

PD -Est-ce que vous savez s'il y avait plus de gens en effet qui avaient manifesté, parce qu'il y a eu un seul échange hein ?

JK -Je ne connais pas le nombre d'échanges qu'il y a eu.

PD -Ok. Est-ce que vous savez si en effet il y a eu des gens qui auraient manifesté ou pu manifester le désir d'être échangés puis qui ont pas pu l'être ?

JK -Je n'ai pas cette information.

PD -C'est pas quelque chose que vous avez. Ok. Ça nous amène à les..., aux questions de représailles que les Interahamwe ont fait contre les, contre les réfugiés qui étaient là, qu'on a établi qu'ils étaient pas armés. Là, heu, le FPR ont mené [sic] une attaque normale contre le..., est-ce que vous considérez que c'était une attaque normale, vous vos informations militaires, est-ce que qu'on vous a qualifié que l'attaque, que le, que les, les, le FPR avait menée jusqu'au rond-point c'était une attaque militaire normale ?

JK -Normale, je ne sais pas, j'irai pas jusqu'à ce qualificatif, je peux dire tout simplement qu'il a mené une attaque.

MD -J'ai pas, j'ai pas entendu la réponse avec l'avion qui passe ici, qui fait beaucoup de bruit, j'ai [inaudible] comprendre la réponse.

PD -Pouvez-vous répéter votre réponse, s'il vous plaît ?

JK -Je disais que je ne, je ne veux pas qualifier, donner des qualificatifs sur les attaques du FPR, comme si lui il menait des attaques normales, que d'autres menaient des attaques anormales, je dirai tout simplement qu'il a mené une attaque.

PD -Oui, c'est ça, mais c'était une attaque militaire ?

- JK -Peut-être oui.
- PD -C'est ça, est-ce que l'information...
- JK -Attaque militaire.
- PD -L'information du, je veux pas non plus que vous qualifiez les attaques de un ni de l'autre, ce que je vous demande c'est l'information que les militaires vous ont donnée.
- JK -Oui, ils ont mené une attaque militaire jusqu'au rond-point .
- PD -Jusqu'au, jusqu'au rond-point.
- JK -Oui.
- PD -Ils ont été repoussés ?
- JK -Oui.
- PD -Puis comment vous est parvenue l'information que les Interahamwe par la suite avaient, avaient pris action contre, contre les réfugiés ?
- JK -C'est, comme je vous l'ai dit, quand j'ai visité Kigali, c'est le colonel Renzaho qui me l'a, qui me l'a appris, en me décrivant la situation de la ville. Donc dans la situation qui persistait dans, à Kigali à cette époque-là.
- PD -Ok. Lors de cette visite-là vous apprendrez aussi qu'il faut que les militaires abandonnent Kigali, c'est ça ?
- JK -Oui.
- PD -C'est décidé là, qu'il faut qu'ils abandonnent Kigali ?
- JK -Oui.
- PD -Quand vous arrivez est-ce que la décision est déjà arrêtée, qu'il faut abandonner Kigali ?
- JK -Je crois que eux ils l'avaient mais que ils attendaient peut-être un aval ou quelque chose comme ça, puisque ce n'était pas la première fois que ils s'en remettaient au gouvernement pour prendre une décision militaire que le gouvernement refusait [sic].
- PD -Ok. Là ils vous informent des faits.
- JK -Oui.
- PD -Ils vous disent ils se sont rendus jusqu'ici là.
- JK -Oui.
- PD -Puis là tout le monde sait que c'est très très près ça de l'hôtel des Diplomates, c'est, c'est très, c'est à proximité, c'est très près du camp aussi, alors ils disent ils se sont rendus jusqu'ici, pour une fois on a

réussi à les repousser.

JK -Oui.

PD -Mais là il va falloir vraiment songer à abandonner notre position. Je sais pas comment qu'on... une reddition dans Kigali, c'est quoi, c'est... vous quittez, vous quittez Kigali, vous abandonnez Kigali ?

JK -Oui.

PD -Le gouvernement, est-ce que vous acquiescez à cette demande-là ?

JK -Non, je, je, moi je ne répondais pas au nom du gouvernement, peut-être que je, je, puisque je n'avais pas réuni le gouvernement.

PD -Vous ?

JK -Mais je leur ai dit, ce n'était pas la première fois comme je l'ai dit que je, je leur donne des réponses que c'est à eux de décider, ce qui con..., ce qu'ils considèrent comme la meilleure solution. Heu, pour peut-être revenir en arrière, quand nous avons quitté Kigali, ils nous avaient demandé de prendre également la décision de transférer l'Etat-major à Gitarama, et je leur avais dit à cette époque que ce n'est pas au gouvernement de prendre cette décision, que c'est à eux, compte-tenu de leur connaissance des, de la situation, à prendre la décision. Que le gouvernement ne peut pas demander à un Etat-major de s'installer à un tel endroit plutôt à un tel autre, que c'est à eux de prendre la décision. A cette époque, ils ont pris la décision de transférer l'Etat-major à Gitarama, pas nécessairement en ville mais dans la région de Gitarama, à Runda précisément. Et les militaires qui étaient sur le front ont refusé d'obéir. Ils ont menacé de se rebeller si l'Etat-major était transféré, ils ont menacé de se constituer un autre Etat-major à Kigali. Tout ça pour vous dire que ce n'était pas la première fois que j'étais confronté à une décision qui ne relevait pas de mes compétences, que je leur relançais la balle en leur demandant de prendre leurs propres responsabilités.

PD -Mais cette fois-là ça l'aura pour conséquence qu'ils vont définitivement abandonner Kigali.

JK -Oui.

PD -Ils vont se préparer une mission que vous avez qualifiée à un moment donné, vous nous avez donné le nom exact là de la, le genre de manoeuvres qu'ils ont dû faire pour quitter puis ils quittent.

JK -Ils ont, m'ont dit que ça appelle exfiltration.

PD -Exfiltration, bon c'est ça. Ils ont réussi à quitter Kigali, en, dans une manoeuvre d'exfiltration, ça c'était le 4 juillet ?

JK -Je crois que c'est le 4 juillet.

PD -Le 4 juillet, ok. L'attaque qui a mené le FPR jusqu'au rond-point, c'était quelle date ?

JK -Je n'ai pas les dates en tête, mais ça devait être assez proche de la date que moi j'ai, où j'étais à Kigali. Je ne peux pas dire c'était le 20, c'était le, à telle date, mais ça devait être, se situer à une semaine peut-être d'intervalle.

PD —-Puis déjà là, l'Etat-major vous quand il est arrivé, vous a informé qu'il avait pris la décision de quitter Kigali, qu'il devait quitter Kigali. Puis vous vous leur avez remis la décision dans les mains, "ben écoutez, choisissez... c'est vous qui devez choisir, vous avez pas à me faire cautionner vos décisions".

JK -Oui.

PD -Vous pensez pas que ça peut avoir un lien de cause à effet ça justement, qu'on voit qu'on a perdu la guerre et puis qu'on s'en prend à des populations civiles comme ça, qui se sont réfugiées là à un moment donné ?

JK -Je n'ai pas établi ça, je ne peux pas l'établir maintenant, je n'ai pas de, disons, d'argument pour établir ça.

PD -Vous avez pas d'argument pour établir que ça pourrait tout simplement être une vengeance ?

JK -Je, je n'ai pas d'argument pour établir ça. Mais que, qu'ils soient, que, qu'ils, qu'ils soient peut-être désespérés ou des choses comme ça, c'est possible.

PD -Ils étaient désespérés à ce moment-là ?

JK -Dans tous les cas je, je sentais qu'ils avaient des, des difficultés parce que, si, si, s'ils disent qu'ils doivent quitter...

PD -Mais heu... parce que c'est bizarre hein, qu'une force armée fasse une attaque, soit repoussée puis qu'on s'en prenne, qu'on choisisse ce moment-là pour s'en prendre à une population civile qui est réfugiée là, on s'en est toujours pris à cette population civile qui était réfugiée là mais qu'on choisisse ce moment-là pour aller massivement ça fait vraiment penser à une vengeance, vous trouvez pas ?

JK -Non, je dis... je constate qu'ils ont fait ça mais je n'ai pas d'argument pour dire voilà, c'est une vengeance...

PD -Ok, vous ne voulez pas qualifier ça.

JK -Je n'ai pas de qualificatifs à faire.

PD -Ok.

MD -Dans les heu..., je suis revenu un petit peu en arrière, quand vous avez appris que les américains surveillaient de très près ces situations-là, vous nous disiez que c'est le colonel Renzaho qui avait reçu les

informations qu'il vous a transmises.

JK -Oui.

MD -Et vous nous disiez que vous étiez très conscient que ces dossiers étaient suivis par la communauté internationale.

JK -Oui.

MD -Et quand vous avez, heu, discuté, dans, vous dites, Renzaho est-ce que vous l'avez rencontré à ce moment-là pour cette, discuter de cette situation ?

JK -Oui. Bien entendu, sinon il, comment il aurait pu devenir le, l'interlocuteur auprès de la MINUAR, au nom du gouvernement ?

MD -Est-ce que vous vous souvenez où vous l'avez rencontré ?

JK -C'est, je ne, ça doit être à Gitarama.

MD -Ça doit être à Gitarama ?

JK -Oui.

MD -Il serait allé vous voir à Gitarama ?

JK -Oui.

MD -Et lui vous a assuré à ce moment-là que, qu'il avait les choses en main ?

JK -Oui.

MD -Qu'il contrôlait.

JK -Oui.

MD -Le fait que, est-ce que vous lui avez demandé des rapports sur cette situation-là, est-ce que vous êtes tenu au courant de ce qui se passait ?

JK -Je sais que il nous a parlé de l'incident qu'il y avait eu, quand lui avait tenté, la première fois de, de convoier la, le, la, le premier groupe qui s'est, qui s'était fait arrêté par les Interahamwe. Il nous en avait parlé.

MD -A ce moment-là est-ce que vous saviez que Renzaho contrôlait les Interahamwe ?

JK -Contrôlait peut-être non, mais on savait que il, il avait une certaine influence sur les Interahamwe.

MD -Est-ce que vous pouviez, est-ce que vous ne trouviez pas étrange que lui-même étant une personne en autorité, heu, vous déclarait avoir eu de la difficulté avec des gens avec qui il était, mettons très près.

JK -Etrange oui, mais ça confirmait que il y avait de la difficulté à contrôler les Interahamwe.

MD -Et même à ce moment-là, ça vous a, ça vous a pas inquiété au fait de, que vous lui avez quand

même confié ce dossier ? Vous lui avez laissé ce dossier ?

K 049327

JK -Je ne vois pas ou je ne peux pas dire ou... on ne voit pas qui aurait pu mieux faire ça. Même à cette époque.

PD -C'est ça, est-ce qu'il y avait d'autres personnes en autorité à Kigali à ce moment-là ou d'autorité supérieure à lui auxquelles vous auriez pu référer ?

JK -C'est, c'est la question que je me pose, je me dis je ne vois pas qui, à cette époque, si lui avait échoué, la personne qu'on aurait pu dire "voilà, on va laisser le colonel Renzaho, on va nommer quelqu'un d'autre pour faire l'opération et il sera mieux".

MD -Vous avez pas pensé à l'Etat-major militaire ?

JK -Non.

MD -Pourtant ils étaient tout près.

JK -Ils étaient tout près mais pour cette opération rien ne garant... ne pouvait nous garantir qu'ils étaient peut-être mieux outillés que lui.

MD -Mais est-ce que les militaires n'étaient pas des personnes en autorité, est-ce qu'ils n'étaient pas les seules personnes en autorité pour ce genre de, de mission ?

JK -Je crois que lui il avait tout pour le faire, il était militaire et politicien en même temps.

MD -Oui, mais il était avec des civils, il avait pas, il avait pas un groupe officiel, il n'avait pas, les personnes avec qui il était, qu'il contrôlait n'étaient pas des militaires, n'étaient pas des personnes qui avaient, qui avaient de l'autorité, sur rien, sur personne. C'était un groupe politique, armé je suis d'accord, mais c'était pas un groupe qui avait, qui avait une autorité comme telle ?

JK -Vous faites comme si quand lui il est allé faire cette opération il était accompagné par des civils.

MD -Des Interahamwe.

JK -Non. Il était accompagné par des militaires.

MD -Il était accompagné par des militaires ?

JK -Oui.

MD -Qui ont, qui a effectivement protégé physiquement les lieux ? Les militaires ou les Interahamwe ?

JK -Pour l'empêcher de...

MD -Les lieux, lui disait que les lieux étaient protégés. Il y a eu une protection qui était accordée à Saint-Paul et à, et à Sainte-Famille ?

JK -Je, je crois qu'on ne parle pas de la même chose. Parce que le, les, le problème qu'il a eu ce n'est pas à Sainte-Famille, c'est sur le chemin quand il avait quitté Sainte-Famille, dans l'endroit dit Akanogo [phonétique], qui est le, la, la petite vallée avant de monter vers Kacyiru.

MD -Ce que je veux dire c'est que tout ça a commencé avec la demande des américains.

PD -C'est parce que, c'est parce que là vous parlez d'un échange, je crois que Monsieur il parle de l'échange.

MD -Non, non, moi je parle pas de l'échange. Moi je parle pas de l'échange.

PD -Puis toi tu parles de, du site précisément.

MD -Je parle du site moi, je parle du site, je parle, on était au début, quand les américains, quand il est allé vous voir et vous lui avez confié la mission de protéger le site, c'est ça ?

JK -Pas la mission de protéger le site, c'est la mission de faire l'échange.

MD -De faire l'échange ?

JK -Oui.

MD -Alors les américains ce qu'ils demandaient eux c'était qu'il y ait un échange ou que les gens qui étaient réfugiés à ces endroits soient protégés ?

JK -Ils étaient déjà protégés à cette époque, je crois que c'était aux mains de la, de l'armée et de la gendarmerie en particulier. Donc le, lui, la mission qu'il a reçu du gouvernement c'est de, de faire les opérations d'échange entre les, les, la MINUAR et le gouvernement.

MD -Ok. Alors c'est... Par la suite, il y a eu les attaques, on a, on a discuté, ça a été quand même assez bien couvert, heu, on dit que les, en représailles, les Interahamwe s'étaient attaqués aux réfugiés de Sainte-Famille.

JK -Oui.

MD -Est-ce que vous avez porté foi à cette information ?

JK -Oui.

MD -Que s'était en représailles.

JK -Oui.

MD -Le fait que les Interahamwe avaient massacré des gens depuis plusieurs semaines à Kigali, est-ce que s'était par représailles aussi ?

JK -Mais pour, pour cette opération s'était en repré... c'est ce qu'on m'a, on m'a dit que c'était en représailles, et ils ont confirmé qu'il y avait effectivement eu une attaque jusqu'au rond-point.

MD -Il y a eu, il y a eu une attaque, vous avez, on a confirmé qu'il y avait eu une attaque.

JK -Oui.

MD -Mais que ça soit en représailles ?

PD -Oui ? On va s'arrêter, 16 heures 04, on va tourner le ruban, avez-vous besoin de vous absenter ?

JK -Non.

Fin de la face A de la cassette # 53.

Face B de la cassette # 53.

PD -16 heures 05 minutes, 05 secondes, le 8 octobre 97, mercredi, on poursuit. Marcel ?

MD -Cinquante... Ah bah si, je, j'en avais, c'est ça j'en étais à essayer de déterminer le rôle des Interahamwe, on disait que bon eux on agit par vengeance, par contre on, on sait aussi que les Interahamwe ont massacré des gens durant toute cette période sans nécessairement avoir un motif autre que d'éliminer une ethnie.

JK -Oui.

MD -On est d'accord là-dessus ?

JK -Oui. Mais pour le cas qui con..., qui, qui nous concerne, qui nous occupe c'est ça qui m'a été dit.

MD -Mais les gens qui étaient là, ces réfugiés-là étaient de quelle ethnie ?

JK -C'était des Tutsi.

MD -En entier ? Au com... au total ?

JK -Je, je ne les ai pas visités, je ne connais pas si c'était en partie ou en totalité mais je sais que la plupart de ceux qui étaient concernés par ces massacres étaient de l'ethnie tutsie.

MD -Le... est-ce que, dans l'explication que Monsieur Renzaho vous a donnée, de cette heu... de cette opération, est-ce que vous avez pu quand même voir que la vérité avait peut-être été déformée un peu ?

JK -Je ne vois pas en quoi.

MD -L'opération, la façon qu'il vous a décrit l'opération, la façon que ça s'est passé, ça... c'était, est-ce que vous avez eu d'autres rapports qui ont confirmé cette, cette attaque ?

JK -Non, j'ai, j'ai pas eu d'autres rapports mais je me dis que dans la mesure où il se savait responsable de ces gens, il, il, il, il devait démontrer que c'est ça, ça, ça, ce n'est pas de, de, de, disons, il a tout fait pour les protéger.

MD -Vous êtes, vous êtes heu satisfait que lui a tout fait pour les protéger ?

JK -Non, je ne dis pas que je suis satisfait, j'ai dit que il devait tout, il savait qu'il était responsable et que donc il devait tout faire pour démontrer que lui il a tout fait pour les, les protéger.

MD -Mais l'attaque comme telle du FPR est-ce que... le FAR [sic] n'a pas été impliqué ?

JK -Sûrement.

MD -Est-ce que vous avez eu un rapport des forces armées concernant cette attaque ?

JK -Je n'ai pas eu ce rapport mais que heu, que ce soit possible j'en ai eu disons le, disons des indications dans la mesure où quand j'étais là le FPR est arrivé presque à l'hôtel où nous étions.

MD -Ils étaient déjà tout près.

JK -Oui.

K: 049331

MD -Et heu, c'est à peu près à la même période ?

JK -C'était à la même, c'était le même jour.

MD -C'était le même jour ?

JK -Le jour où moi j'ai appris cette information c'est là, c'est le jour où, où, où nous avons été cernés à Kigali.

MD -Suite heu..., moi je vais revenir. Combien y avait-il de personnes en tout dans ces heu, Sainte-Famille et Saint-Paul ?

JK -J'ai jamais su.

MD -Vous avez jamais su ?

JK -Non.

MD -Est-ce que c'était beaucoup ?

JK -Je n'ai aucune idée.

MD -Il y a pas eu de rapports qui ont été...

JK -Non.

MD -Qui ont été publiés sur, sur cette, cette situation ?

JK -Non. Non.

PD -Vous avez eu à lire beaucoup de parutions, vous nous parliez de ça, vous tentiez de vous informer au maximum, [inaudible] je crois bien légitime de le faire, est-ce que vous avez déjà lu des parutions par la suite qui a [sic] existé sur Sainte-Famille ?

JK -Je dois en avoir lu mais je ne, présentement je n'ai pas en mémoire ce que, ce que, un chiffre ou des informations.

PD -Sans nécessairement avoir un chiffre, il y a des gens, des acteurs-là, qui ont été reconnus, des intervenants qui ont été reconnus, qui ont été identifiés par certaines personnes, qui ont eu des accusations, des gens qui accusent les personnes qui s'y trouvaient, est-ce que les écrits que vous avez lus concernant ça s'avèrent, disons heu... fondés par rapport aux informations que vous vous avez eues ?

JK -Il y a des situations parfois inexplicables, puisqu'on m'a parlé d'un prêtre qui, qui, qui, qui aurait été accusé d'avoir lui-même fait les, opéré les massacres. Mais les informations que j'ai eues c'est que les personnes qui l'accusaient ne le connaissaient pas.

PD -Ne le connaissent pas.

JK -Oui.

PD -Les vérifications que vous avez faites, ça vous a pas [inaudible]

JK -Les informations que j'ai eues, je n'ai pas fait de vérification mais les informations que j'ai eues à Bukavu c'est que les, les, les filles notamment qui l'accusaient de l'avoir violées [sic], ne le connaissent même pas.

PD -Elles le connaissent même pas. Remarquez qu'on n'a pas besoin de connaître quelqu'un pour le violer.

JK -Non, oui, puisqu'elles avaient dans leurs déclarations, elles disaient qu'elles connaissent, que quand on leur a présenté trois personnes pour qu'elles choisissent le, la personne qui était le curé qui les avait violées pendant trois mois, elles n'ont pas pu l'identifier.

PD -Ah ok, qu'il y aurait eu une erreur dans la parade d'identification.

JK -Oui.

PD -Ok, ok. Ça c'est plus sérieux que pas le connaître. Les, les blessures qu'auraient subies des gens en tentant de, de résister aux attaques des Interahamwe, est-ce que vous prêtez foi à ça ? Est-ce que ça vous a été, est-ce qu'il vous a été permis de vérifier si ces blessures-là avaient été commises, avaient été subies effectivement à cet endroit et de la façon dont elles vous ont été, que ça vous a été décrit ?

JK -C'est pas une information que j'ai.

PD -C'est pas une information ?

JK -Que j'ai.

PD -Que vous avez présentement. Il y a personne qui vous a parlé de ça exactement, comment ces blessures-là auraient pu survenir.

JK -Non.

PD -Parce que vous là, tout au long, d'avril à juin, à fin juin, juillet, vous étiez conscient qu'il y avait des, des gens qui étaient tués à la Sainte-Famille ? Est-ce que c'était porté à votre connaissance ça, qu'il y avait des gens qui étaient tués pratiquement de façon quotidienne là ?

JK -Non. C'est à dire que les, comme j'ai, j'avais vu que le, le colonel en était rendu à discuter avec le, la MINUAR et que je savais que la MINUAR est restée à Kigali jusqu'à la fin, je pense que c'était une question qu'ils avaient pu régler entre eux.

PD -Ça c'est au début ? C'est au début qu'ils discutaient ensemble ?

JK -Oui.

PD -C'est ça, mais après ça, là, on parle disons après l'échange, après l'échange les informations que vous avez eues ?

JK -Pour moi je n'ai jamais eu ou reçu d'informations sur l'échange avait, s'était arrêté, je croyais que l'opération était une opération...

PD -Continueuse ?

JK -Oui.

PD -Alors vous vous êtes resté sous l'impression que...

JK -Que l'opération continuait puisqu'on me disait, donc je savais que le, le colonel Renzaho était toujours en contact avec le général Dallaire pour cette opération.

PD -Et vous avez cru vous, selon les informations que vous aviez, qu'effectivement cette opération-là a eu cours tout au long de la...

JK -Oui, oui.

PD -Quand avez-vous appris qu'effectivement c'est pas ce qui s'était passé ?

JK -Disons que je, je, je, pendant la période de la guerre je n'ai jamais appris que cette opération ne, s'était arrêté, ni quand ni comment, je n'ai jamais su ce qui s'était passé, même maintenant je ne sais pas ce qui s'est passé ni comment ça s'est arrêté.

PD -Vous savez pas exactement ce qui s'est passé, ni comment ça s'est arrêté. La chose qui est à votre connaissance, est-ce que vous savez si ça s'est arrêté ou si ça a continué ?

JK -Pour moi ça a continué, je n'ai jamais su quand et comment ça s'est arrêté.

PD -Ok.

MD -Selon vous quel rôle a joué Renzaho dans tout ça ? Dans ce... dans cette situation ?

JK -Laquelle ?

MD -De, de Saint-Famille, de, des massacres qu'il y a eu ?

JK -Non, les, Renzaho en avait la responsabilité formelle. Donc il y a, non seulement il était le responsable de la ville de Kigali, pour la sécurité, mais il avait reçu du gouvernement la responsabilité formelle sur cette question par le gouvernement.

MD -Par le gouvernement.

PD -Vous quand vous l'avez responsabilisé, responsabilisé, vous avez cru qu'il prendrait des mesures pour que justement les gestes qui se sont produits là n'arrivent pas ?

JK -Surtout que c'était pas une question interne à nous même, c'était une question aussi où il y avait d'autres intervenants, notamment la MINUAR et la, le fax que nous avons reçu du gouvernement américain.

PD -Est-ce que ça vous ça faisait, est-ce que ça vous a fait vraiment réfléchir, ça, le fax que vous aviez reçu du gouvernement américain ?

JK -Oui.

PD -Oui. Vous avez vraiment craint heu... la menace du gouvernement américain ?

JK -Oui.

PD -C'était sérieux ?

JK -C'était sérieux, oui. Après tout ce n'était pas tous les jours que nous recevions une correspondance de, de, de, du gouvernement américain. Sur des cas précis.

MD -Est-ce qu'ils vous ont demandé, est-ce qu'ils demandaient de, d'être, d'être informé...

PD -Un suivi ?

MD -Un suivi, être informé de ce qui, de, du déroulement de la situation ?

JK -Je ne me rappelle plus du contenu exact mais je sais que il, c'était assez, assez dur disons comme ton, sur la, la protection de ces dépla... de ces réfugiés.

PD -Ça ça a été confié à Monsieur Renzaho ?

JK -Oui.

PD -Ainsi que ce, ce fax-là qui était, qui lui a été laissé ?

JK -Je ne sais pas si le fax lui a été laissé.

PD -Mais la responsabilité, disons qu'incombait, qui incombait de ce fax-là lui a été laissée ?

JK -La responsabilité oui. Oui.

MD -A quel moment avez-vous compris ou avez-vous su que Renzaho contrôlait les Interahamwe ? Que c'était lui le, que c'était lui le responsable ?

JK -A Kigali c'était plutôt assez visible depuis le début mais compte-tenu de l'évolution de la situation, de comment finalement lui il intervenait comme je l'ai dit sur les, la radio et... on sentait que c'était, au-dessus de lui il y avait personne d'autre lorsqu'il est intervenu pour dire autre chose que ce qu'il a dit.

MD -Mais à un certain moment vous avez su que, vous avez compris que c'est, que, qu'il contrôlait, qu'il contrôlait la ville, incluant les Interahamwe ?

JK -Oui.

PD -Ça nous amène je crois à qui aurait menacé de mort sur les ondes de la radio nationale rwandaise ceux qui voulaient pas suivre l'exil. Vous nous expliquez là-dedans que il était difficile de suivre les, les radiodiffusions à ce moment-là, au moment où on, on aurait pu faire ça, que ça, les radiodiffusions étaient faites vraiment en, c'était pas, on pouvait pas entendre la radio partout ?

JK -Non.

PD -Vous il vous a pas été donné d'entendre ça ?

JK -Moi j'ai pas entendu ça.

PD -Est-ce que vous avez déjà entendu cette, cette nouvelle-là ?

JK -J'ai, j'ai, je l'ai entendu sur le...

PD -S'il vous a été rapporté autrement dit, pas entendu mais rapporté.

JK -Sur les, sur les radio extérieures mais j'ai classé ça dans le domaine des rumeurs, comme je l'ai dit.

PD -Ok.

JK -Parce que à cette époque on disait que la radio des mille collines émettait à partir de Goma alors que je savais qu'elle n'émettait pas.

PD -Qu'elle n'émettait pas à partir de là ?

JK -Et qu'elle n'émettait pas du tout.

PD -Elle n'émettait plus, elle n'émettait plus du tout ?

JK -Oui. Alors on disait qu'elle émettait à partir de Goma pour faire peur aux réfugiés qui ne, on ne, aux populations qui ne veulent pas se réfugier. J'ai fait, j'ai pris ça dans le même sens.

PD -Vous avez pas prêté foi, parce que certaines informations étaient mensongères.

JK -Oui et puis que je n'ai jamais vu une action...

PD -Est-ce qu'il y en a de vous des informations qui étaient mensongères à ce moment-là ? Qui auraient été, qui auraient été émises, que vous avez entendues sur des radios internationales, que vous avez dit "ça peut pas, j'étais pas là à ce moment-là quand ça s'est produit" ?

JK -Sur ?

PD -Sur des radios internationales ou sur des radios qui ont, qui auraient été émises des informations vous concernant vous [sic], disant "on a vu Monsieur Kambanda à tel endroit qui faisait telle chose" et puis heu, vous savez que vous étiez pas là, donc vous...

JK -Oui, oui puisque à un certain moment on a dit que moi j'ai, j'ai, on m'a vu physiquement à

l'aéroport de Goma en train de faire décharger des cargaisons d'armes et que je n'avais pas mis le pied là-bas.

PD -Vous n'aviez pas mis le pied là-bas ?

JK -Non.

PD -C'est ça qui vous aidait à ne pas prêter foi...

JK -A tout ce que j'entendais dans les médias extérieurs, et puis physiquement je n'avais pas vu un seul geste de quelqu'un qui, qui disait aux gens s'ils ne me suivent pas je, il, je vais les exécuter s'ils ne me suivent pas à l'exil.

PD -Ok. Rendu en exil, est-ce qu'il y a eu comme des genres de, d'encadrement militaire de ces gens-là?

JK -L'encadrement militaire il y en a eu mais je crois j'y reviendrai.

PD -Bon ok, on va y revenir. Mais... l'encadrement militaire qu'il y a eu est-ce que c'est de vos militaires ou des militaires zairois ?

JK -C'est de, de nos militaires.

PD -Ok. Est-ce que ça peut être à un moment, à ce moment-là qu'il pourrait y avoir une confusion entre cet encadrement-là et le fait qu'on... qu'on veuille amener les gens en exil ?

JK -Moi je, je n'ai, je ne peux pas faire de liaison puisque c'est une information, cette information sur le fait qu'il y ait eu des gens qui, qui, qui amenaient de force d'autres en exil, c'est pas une information que j'ai, à laquelle j'ai déjà prêté foi. Je ne peux pas faire de liaison entre les deux.

PD -Ok. C'est impossible pour vous de faire une liaison. C'est impossible d'établir la véracité aussi de cette information-là ?

JK -C'est impossible, je n'ai aucun argument pour établir la véracité de cet argument.

PD -Ok. Vous vous avez jamais vu ça ?

JK -Je n'ai jamais vu ça.

PD -Est-ce que ça vous a été rapporté, parce que vous étiez, je pense vous étiez assez près, vous êtes demeuré assez près des gens en exil ?

JK -Oui. Personne ne m'a jamais dit qu'on les forçait à fuir. Par contre il y a des gens qui souhaitaient fuir qui ne l'ont peut-être pas pu. Mais qu'il y ait des gens qui, qu'on ait forcés à fuir, je, je, et puis ils avaient tout le loisir de retourner s'ils le souhaitaient, donc j'ai jamais...

PD -Est-ce qu'il était possible que quelqu'un ne fuit pas ?

- JK -Oui il était possible que quelqu'un ne fuit pas, la, la, à Cyangugu j'ai vu que, j'ai vu des gens qui sont restés à Cyangugu, qui n'ont pas voulu fuir.
- PD -Est-ce qu'il était possible de demeurer dans l'enclave de la Turquoise ?
- JK -Oui. La Turquoise à cette époque c'était son message, de faire comprendre aux gens que ils avaient la force pour les protéger, ils avaient de la nourriture pour les nourrir, qu'il y avait des médicaments pour les soigner, que donc ils n'avaient pas besoin de fuir.
- PD -Eux ils avaient un message incitant à demeurer ?
- JK -Oui.
- PD -Est-ce qu'il y a des gens qui sont demeurés ?
- JK -Il y a beaucoup de gens qui sont demeurés.
- PD -Beaucoup de gens qui sont demeurés là ?
- JK -Oui.
- PD -Qu'est-ce qui est arrivé par la suite ?
- JK -Quand la Turquoise est partie, il y a eu beaucoup de mouvement de gens qui, qui sont partis, et qui a obligé le gouvernement zaïrois à fermer ses frontières.
- PD -Ok. Mais temps que la zaï... la, la, non pas tant que la zaïroise mais tant que la Turquoise a été là, il y a des gens qui ont trouvé refuge derrière eux ?
- JK -Oui.
- PD -Dans leur enclave ?
- JK -Oui.
- MD -Turquoise par contre n'acceptait pas que, que, que le gouvernement ou même la radio demeurent à l'intérieur de leur enclave ?
- JK -Ils n'ont pas accepté ça.
- MD -Pour quelles raisons ?
- JK -Parce que ils se disaient que c'est, ils ne veulent pas être perçus comme des gens qui, qui sont en train de protéger le gouvernement ou les militaires des FAR à cette époque.
- MD -Est-ce qu'ils se sont servis de la radio, Turquoise, pour publier leurs messages ?
- JK -Non, ils ont convoqué les, nos responsables pour leur faire part de, disons de, de ce point de vue.
- MD -De quelle façon avez-vous entendu vous leur message, est-ce que c'était, est-ce que vous, là vous avez eu des contacts avec eux personnellement ?

JK -Moi je n'ai pas eu de contact avec eux mais nous avons, comme je l'ai dit et j'y reviendrai, nous avons dû tenir une réunion pour prendre en compte leur message et c'est... avec ce message ou par ce message que nous avons dû partir en exil.

MD -Est-ce que vous, est-ce que vous trouviez que ce message était, était une bonne chose à faire ?

JK -Une bonne chose à faire peut-être non, pas pour nous. Parce que... c'était peut-être une bonne chose à faire pour eux, mais pas pour nous, nous, nous nous aurions aimé que ils nous laissent dans la zone qu'ils contrôlaient.

MD -Quels avantages voyiez-vous qu'ils aient de demander aux gens de demeurer avec eux dans l'enclave?

JK -Avantages ?

MD -Oui.

JK -Pour nous ?

MD -Ils invitaient, non, là, pour la population, ils invitaient la population à demeurer sur place, en leur disant qu'ils peuvent les nourrir, les protéger...

JK -Parce que... Non, parce que... je crois que je me suis mal exprimé. Est-ce que quand vous demandez le... comment je trouvais le message c'est pour le gouvernement ou c'est pour la population ?

MD -Pour la population.

JK -Pour la population, pour moi c'était, je trouvais que c'était un bon message. Dans la mesure où à l'exil la plupart d'entre eux sont morts parce que ils n'avaient, il n'y avait pas de soins, il n'y avait pas de soins, notamment à Goma, il y a eu plus de cent mille morts à cause de, de, de l'épidémie de choléra. Les organismes internationaux d'aide sont venus plusieurs semaines après, et puis il y avait pas de menace directement sur les populations, il y avait aucune raison à ce que les gens se précipitent en exil. Donc pour moi je trouvais que pour la population c'était plutôt un bon message.

MD -C'était bien à ce moment-là, mais effectivement ces gens-là ont dû quand-même, en grande partie, s'exiler plus tard ?

JK -Oui.

MD -Avec, quand les, quand le FPR est arrivé.

JK -Oui.

MD -Est-ce qu'il y a des ces gens-là, vous dites que le Zaïre a fermé sa frontière, est-ce qu'il y a des gens qui ont été l'impossibilité de, de fuir ?

JK -Certains oui.

MD -Est-ce que vous avez eu des rapports ?

JK -On a eu.

MD -Qu'est-ce qui est arrivé à ces gens-là ?

JK -C'est, c'est pas un rapport que j'ai eu seul, c'est un rapport qui est passé dans les, sur les médias internationaux et vous avez entendu parler du camp de Kibeho, et ce qui s'y est passé. Quand on a forcé les gens à rentrer chez eux par la force ou disons de force.

MD -On a forcé des gens à revenir par la force ?

JK -Oui.

MD -Effectivement votre, votre, la radio, le poste émetteur a été saisi par, au Zaïre, en arrivant au Zaïre?

JK -Oui.

MD -Ça a été la fin ?

JK -Ça a été la fin.

MD -Vous avez plus eu accès d'aucune façon ?

JK -Non.

MD -Est-ce que vous savez qu'est-ce qu'il est de... devenu ?

JK -Je ne peux pas le savoir, je l'ai laissé là-bas quand j'ai quitté en 96.

MD -En 96 il était toujours là ?

JK -Le, le, en tous cas le camion qui, dans le, dans le, à partir duquel on émettait était toujours là. Je ne sais pas ce qu'il y avait à l'intérieur, si, si le matériel était toujours là.

MD -S'il était toujours là.

JK -Ça je ne peux, je ne peux pas savoir.

MD -Ça complète pour moi là-dessus.

PD -Est-ce que vous avez effectivement trouvé un moyen d'émission pendant que vous étiez au Zaïre?

JK -Il n'y a pas eu d'émissions pendant qu'on était au Zaïre.

PD -C'était... vous avez pas eu une radio clandestine ou une radio qui aurait pu émettre...

JK -Non. Il y a pas eu de radio clandestine.

PD -Alors... c'est ça. Puis à cette époque-là, il y avait pas non plus une radio clandestine qui aurait pu émettre ces menaces-là, que vous vous connaissez ?

JK -Non.

PD -Ok. Aimerez-vous ajouter quelque chose au sujet qu'on a traité aujourd'hui ?

JK -Non je n'ai rien à ajouter.

PD -Ok. Dans le cas où on aurait plus de précision ou des choses à vous demander on y reviendra mais pour l'instant moi non plus je crois pas avoir des choses plus spécifiques à vous demander. Toi Marcel ?

MD -Non. Pour l'instant moi non plus, là, avec l'information que je possède, moi c'est...

PD -Alors le 8 octobre 97, mercredi, 16 heures 25, 30 secondes, on va cesser l'enregistrement.

Fin de l'enregistrement de la face B de la cassette # 53.